Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260706-2026060707-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 6 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CORDON Magali à M. BRUNE Didier, HIVERT Sylvie à Mme PIGEON Patricia

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMONNIER Sandrine

2026-06/07-07 – Programme voirie 2026 : attribution du marché

Vu la délibération n°10 du 05 juin 2026 autorisant le lancement de la consultation des entreprises ;

Vu la consultation des entreprises selon la procédure adaptée des marchés publics lancée le 10 juin 2026;

Considérant que la consultation s'est faite sous forme d'un marché à bons de commande d'un montant maximum de 100 000 € TTC jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Vu les offres reçues en date du 26 juin 2026 ;

Vu la commission appel d'offres en date du 01 juillet 2026 pour l'analyse des offres proposant de choisir l'entreprise COLAS de Miniac-Morvan pour la réalisation des travaux d'entretien et de réparation de la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise COLAS de Miniac-Morvan pour la réalisation des travaux d'entretien et de réparation de la voirie communale, conformément aux prix figurant au bordereau des prix unitaires ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise susvisée ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
Mme LEMONNIER Sandrine

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
07/07/26